



Simple avis pour passage au tribunal

Par **CbDD**, le **02/02/2010** à **16:42**

Bonjour,rnrnJe me suis fait arrêter pour refus de priorité dans un rond-point à 100 km de chez moi. Il s'agit d'un rond-point avec l'ancien système de priorité (ceux qui rentrent dans le rond-point ont priorité) : pas de marquage ni panneau particulier, j'ai mal analysé la situation, et, jeune conducteur en prime, je n'ai pas cédé le passage aux usagers entrant dans le rond-point (c'était malheureusement la première fois que je traversais cette ville et la première fois que je rencontrais ce type de rond-point, pas même à l'auto-école).rnrnEn faisant ça, et en pensant totalement être dans mon droit, j'ai donc refusé la priorité à une voiture de police. Résultat : contravention de cas A.rnrnJe viens de recevoir ma convocation au Tribunal de cette ville. Je reconnais (amèrement) mon erreur...puisque je n'ai pas respecté le code de la route.rnrnSur la convocation est précisé que je peux me rendre au jugement seul ou accompagné d'un avocat. C'est ma première infraction, je sais très bien que je vais perdre 4 points + stage de sensibilisation obligatoire + amende + suspension possible de permis.rnrnJe me demandais simplement si ça valait le coup de prendre un avocat. Je n'ai jamais été confronté à une situation similaire...et je suis prêt à payer ainsi que faire mon stage. Simplement, la convocation est assez impressionnante et cette histoire d'avocat m'inquiète un peu. J'ai dans l'optique de m'y rendre bien que ça soit loin et nécessite que je prenne un jour de congés, et d'accepter simplement le jugement...rnrnQu'en pensez vous ? Que me conseillez vous ?rnrn(PS : je n'ai encore jamais commis d'infraction et je possède mon permis depuis le 24/12/2008, infraction datant d'octobre 2009)rnrnMerci à tous !

Par **Tisuisse**, le **02/02/2010** à **23:10**

Bonjour,rnrnVous vous rendez au tribunal comme prévu, sans avocat, ce dernier n'est pas utile, et vous reconnaissez votre infraction, vous la regrettez, etc.. Le juge tiendra compte de

vosre coopération et de votre reconnaissance de votre faute. Les sanctions maximales que vous encourez sont dans le post-it spécial de ce forum sur les refus de priorité. Si toutefois vous écopez d'une suspension de permis, sollicitez du juge, si votre permis est indispensable pour votre profession, le permis blanc : permis pour besoins professionnels.rnrnBonne chance.